

Récapitulatif Résidence Mathilde II - Assemblées Générales

Bien concerné

Appartement (Résidence Mathilde II)

Nombre de quotités : 480/10.000

Fonds de Roulement

- Provision mensuelle : 352,00 EUR/mois
- Solde au 31/12/2023 pour le lot : 1.080,00 EUR

Fonds de Réserve

- Solde au 31/12/2023 pour le lot : 1.992,00 EUR
- Appels de réserve votés : 5.000 EUR par an
- Travaux à charge du fonds :
 - Mise aux normes ascenseur (13.488 EUR pour Mathilde II)
 - Mise en conformité électricité des communs (7.420 EUR)

Travaux Réalisés

- Crépi façade refait
- Réparations des portes d'entrée et garages
- Pose de signalisation dans les communs

Travaux Votés

- Ascenseur : 27.404,75 EUR TTC (répartition Mathilde I et II)
- Electricité des communs : 7.420 EUR TTC
- Prises en charge via le fonds de réserve

Informations Complémentaires

- Aucun arriéré
- Aucun litige ou procédure en cours
- Budgets AG :
 - 2022 : 47.059 EUR
 - 2023 : 83.390 EUR
 - 2024 : 74.629 EUR
- Dernier solde vendeur (2023) : +442,03 EUR

Récapitulatif Résidence Mathilde II - Assemblées Générales

- Syndic : Frédéric Renier
- AG régulières, décisions votées à l'unanimité

Estimation des charges mensuelles

- Charges mensuelles estimées : 372.00 EUR/mois

Ce montant comprend :

- Fonds de roulement (charges courantes) : 352.00 EUR/mois
- Fonds de réserve (épargne travaux) : 20.00 EUR/mois (calcul basé sur un appel annuel de 5.000 EUR)

Le fonds de roulement sert aux frais réguliers : chauffage, syndic, assurance, etc.

Le fonds de réserve est destiné aux travaux exceptionnels (ascenseur, électricité, etc.)